

# Visite de chantier Centre des Archives Historiques de la Nièvre



Mercredi 29 Juin 2011 - 9h

Archives départementales  
Rue Charles Roy  
58000 NEVERS



## DOSSIER DE PRESSE

**Contact presse :**  
**Caroline GAFFET**  
Direction de la Communication  
Conseil Général de la Nièvre  
tél. 03.86.61.60.14.  
[caroline.gaffet@cg58.fr](mailto:caroline.gaffet@cg58.fr)

  
nièvre  
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NIÈVRE

[www.cg58.fr](http://www.cg58.fr)

## Le contexte

Le Centre des Archives Historiques de la Nièvre est le plus important projet de bâtiment culturel de Bourgogne, inscrit dans le plan de relance gouvernemental.

Disposant de toutes les dernières technologies, ce lieu culturel sera des plus innovants.

Il intègre en outre les notions de développement durable avec une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) mais aussi avec l'emploi de personnes en insertion, bénéficiant du RSA et la participation nombreuse d'entreprises nivernaises, permettant un soutien à l'économie locale.

Accessible au plus grand nombre, il facilitera l'accueil du public de plus en plus important et diversifié. C'est pourquoi, le Conseil Général s'est engagé aux côtés de l'Etat pour être au plus proche du citoyen et préserver la mémoire du territoire.

Enfin, ce projet présente une véritable identité architecturale contemporaine et permet par le biais du 1% artistique la réalisation d'une œuvre originale, intégrée dans la façade en verre extérieur collé

# Centre des Archives Historiques de la Nièvre

## PROGRAMME DE LA VISITE DE CHANTIER

La visite officielle du chantier du Centre des Archives Historiques de la Nièvre, organisée le **29 juin 2011** est l'occasion de découvrir les espaces réhabilités de l'ancien bâtiment, maintenant mis à disposition des archivistes, d'avoir un premier aperçu *in situ* de l'œuvre artistique retenue et d'évoquer les aménagements extérieurs à prévoir autour de ce bâtiment pour lequel le Conseil Général et la Ville de Nevers ont souhaité s'associer.

- Le parcours commence à l'arrière du bâtiment, à l'endroit où s'était déroulée la cérémonie de pose de la première pierre, afin de faire notamment le point sur la prise en compte des exigences HQE (Haute Qualité Environnementales) et d'évoquer le futur revêtement de pierre.
  - Il se poursuit dans les espaces réhabilités du rez-de-chaussée, puis au premier étage, où pourront être confrontés magasins de conservation d'hier et d'aujourd'hui.
  - Une incursion dans l'extension en construction permet d'approcher l'œuvre et la façade en verre, en cours de pose.
  - La visite s'achève sur le futur parvis du Centre des archives historiques, rue Charles Roy à Nevers.
- Sous la conduite de Patrick MAUGER, architecte du projet, de Thomas ROCHE, Directeur des Archives départementales, et de l'équipe de maîtrise d'ouvrage,



**Jean-Louis BALLERET**  
Vice-Président  
en charge de la Culture et  
de l'Éducation Populaire



**Yvette MORILLON**  
Vice-Présidente en charge  
de l'Économie Sociale et  
Solidaire  
Présidente de Nièvre  
Aménagement

# SOMMAIRE

## **Les Archives départementales de la Nièvre**

- Leurs missions
- Le programme de modernisation

## **Le Centre des Archives Historiques de la Nièvre**

- Présentation du projet
- Le parti pris architectural
- Le 1% artistique
- Quelques mots sur le Centre des Archives intermédiaires
- Les chiffres clés
- Les principales dates
- Les éléments financiers

## **Les travaux**

- Le phasage et le calendrier
- Les intervenants et les entreprises
- Les clauses d'insertion sociale
- L'accueil du public aux Archives départementales pendant les travaux

# Les Archives Départementales de la Nièvre

## 1. Leurs missions :

Les Archives départementales ont été instituées par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796). Elles ont pour mission de recueillir la mémoire écrite et orale du département et de la communiquer à tous. Les documents sont, en effet, la base nécessaire à toute recherche historique. Ils permettent de retrouver la mémoire d'un passé parfois mal connu, qu'il s'agisse de recherches personnelles, administratives ou scientifiques.

### Les activités principales se répartissent entre :

- **Le contrôle scientifique et technique** exercé au nom de l'Etat sur les archives publiques, **le conseil aux administrations et aux collectivités** en matière d'archivage,
- **La collecte de documents** : les archives enrichissent constamment leurs collections grâce aux versements des archives publiques, aux dons, achats ou dépôts d'archives privées,
- **La conservation** : neuf siècles d'archives, 18,5 kilomètres de documents sont conservés dans les magasins,
- **L'élaboration d'instruments de recherche** : un travail minutieux et long de tri, de classement et d'élimination permet de constituer des inventaires, répertoires et fichiers qui aident les chercheurs à s'orienter dans cette masse documentaire,
- **La communication au public** : 23.400 documents communiqués en 2008 à 1.385 lecteurs : généalogistes, amateurs d'histoire locale, étudiants, simples citoyens, particuliers ayant à faire preuve de leurs droits...

### Le rôle pédagogique et culturel :

- **Un service éducatif**, animé par un professeur de l'Education nationale, a pour mission de mettre en contact le public scolaire avec les archives. Il élabore des dossiers documentaires montrant comment les Nivernais ont vécu diverses périodes qui ont marqué notre histoire et réalise des expositions.
- **L'action culturelle** vise à mettre en valeur le patrimoine écrit pour permettre à tous de mieux connaître l'histoire du département par des publications et une participation active à la vie de plusieurs associations et sociétés savantes du département.
- Le service organise également des **expositions destinées à un large public** et peut prêter des documents pour des expositions à l'extérieur.

## 2. Le programme de modernisation

La construction du Centre des Archives Historiques de la Nièvre s'inscrit dans un projet plus large de modernisation des Archives départementales, qui a pour objectif d'une part d'améliorer les conditions de collecte, de conservation matérielle et de traitement scientifique des fonds d'archives (qu'ils soient produits par les services départementaux, mais également, et avant tout en terme de volume, par l'État et les autres collectivités locales), mais aussi de leur communication et de leur valorisation en direction de leurs nombreux publics.

Un second volet de cette modernisation est constitué par l'amélioration de l'accès aux archives, par les publics les plus variés, notamment par le développement de la numérisation et de la mise en ligne d'inventaires et de documents.

La numérisation correspond en effet à une très forte demande de la part des usagers. **Elle est engagée par la volonté du Conseil Général de la Nièvre depuis 2008, selon deux axes :**

- un ensemble de fonds particulièrement utiles aux généalogistes (état civil depuis 1850, tables des registres militaires, tables des registres de l'enregistrement, listes nominatives de recensement), en partenariat avec la société de généalogie professionnelle Coutot-Roehrig. C'est une opération en voie d'achèvement (les dernières vérifications sur les tables de l'enregistrement, s'effectuant en juillet 2011) ;
- un second ensemble portant sur un éventail plus varié de documents, susceptibles de multiples usages (généalogiques, pédagogiques, scientifiques ou simple curiosité) par le public : documents « précieux » ou emblématiques de l'identité du département (cahiers de doléances de 1789, registres des nourrices et enfants placés pour le XIXe siècle), fonds photographiques sur plaque de verre, autres fonds figurés, inventaires d'archives anciens.

La mise en ligne gratuite de ces documents, conformément à l'usage de liberté d'accès aux archives, est prévue à l'automne 2011, dans le cadre de la ré-informatisation des Archives départementales avec le logiciel Mnesys de la société Naoned systèmes, qui lui donne non seulement les moyens informatiques d'assurer un meilleur suivi, largement dématérialisé, des fonds conservés et de la salle de lecture, mais aussi de proposer ces voies nouvelles de mise en valeur.

# Centre des Archives Historiques de la Nièvre

## 1. Le projet

Il concerne le **bâtiment** actuel des Archives départementales, datant de 1927, qui sera réhabilité et agrandi.



*Le bâtiment datant de 1927 avant le début des travaux*

Cette importante opération vise d'une part à répondre à la nécessité d'accroître la capacité des magasins de conservation, et d'autre part à faciliter l'accueil du public de plus en plus nombreux et diversifié.

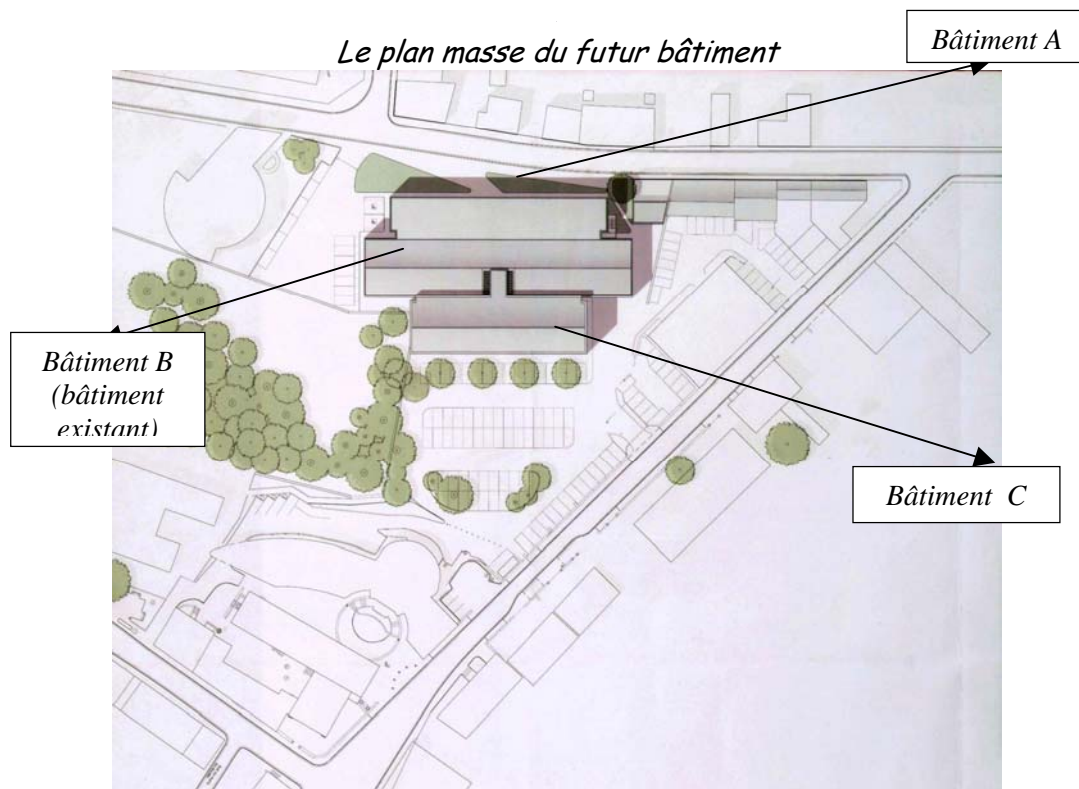
Les nouveaux espaces dédiés au public accueilleront simultanément **90 personnes** dans les salles de lecture (documents traditionnels, microfilms, documents audiovisuels et dématérialisés). Ils comprendront aussi **une salle d'exposition, une salle de conférences et une salle pour le service éducatif.**



*La future salle de lecture*

Afin d'assurer la meilleure conservation possible des documents, deux bâtiments spécifiquement conçus seront implantés à l'arrière. Le projet élaboré par le cabinet d'architecte Patrick MAUGER (Paris) s'inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

## 2. Le parti pris architectural et urbain



Le Centre des Archives historiques de la Nièvre repose sur un plan simple et compact : deux bâtiments prennent place de part et d'autre du bâtiment existant, parallèlement à celui-ci. Le nouvel équipement joue sur la théâtralisation des deux grandes fonctions de l'institution : l'accueil et les services au public d'une part ; la conservation du patrimoine de l'autre.

Sur la rue Charles Roy, la première prend la forme d'un bâtiment (A), aux façades de verre, semi transparentes. Les bâtiments de conservation (B et C), en arrière plan, sont pratiquement opaques, revêtus d'une peau de banches de béton aux tons pierre de bourgogne.

Sur la rue Charles Roy, au Nord-Ouest, le nouveau bâtiment (A) destiné à accueillir le public est en retrait de la rue. Il dégage un parvis qui laisse une respiration aux bâtiments voisins et permet de percevoir la façade vitrée sur sa hauteur.

Ce parvis est dessiné suivant les circulations des piétons, des stationnements pour les personnes à mobilité réduite, du passage vers le parking à l'arrière du bâtiment. Il est végétal, la pelouse et les arbustes bas prolongent l'espace vert du restaurant

administratif voisin. Le regard des visiteurs est ainsi orienté vers la façade principale et sa peau de verre imprimée.

A l'opposé, au Sud Ouest, un nouveau bâtiment de conservation des archives (C) est créé et optimisé par l'utilisation des rayonnages mobiles de grande densité. Il complète le bâtiment existant (B) qui sera restructuré. Ainsi, avec une capacité de 30 km linéaires, les deux bâtiments permettront d'assurer la conservation des archives pour les trente prochaines années.

Le bâtiment existant garde sa fonction de conservation, ce qui permet de garder intégralement sa structure. Ses façades sont presque totalement obturées.

Dans le bâtiment neuf, l'inertie thermique et l'hygrométrie sont assurées par l'emploi de la brique isotherme de 30 cm utilisée dans des bâtiments d'archives récents européens, dont les Archives départementales des Yvelines. Ce procédé s'inscrit dans la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) du projet.

Le bâtiment existant est isolé par l'extérieur, par un matelas isolant de 25 cm, selon les normes en vigueur pour le développement durable.

### **3. Le 1% artistique**

Claire MAUGEAIS, artiste parisienne, a été retenue pour réaliser une œuvre originale intégrée aux deux pignons du bâtiment destiné à l'accueil du public constitué d'un mur rideau en verre extérieur collé (V.E.C).

Originnaire d'Angers, elle a suivi les cours de l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers. Elle y obtient en 1988 le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique. En 2000, elle a notamment réalisé le « 1% artistique » du lycée Henri Laurens de SAINT-VALLIER (Rhônes-Alpes), intitulé « Le mouchoir » et constitué d'un sol de 400 m<sup>2</sup> et d'une installation éphémère. Elle a également séjourné une année à l'Académie de France à Rome (Villa Médicis).

### **4. Quelques mots sur le Centre des Archives intermédiaires :**

En complément de la construction du Centre des Archives Historiques de la Nièvre, le Conseil général a décidé de participer, en partenariat avec la Ville de Nevers et le Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, à la construction d'un dépôt de préarchivage dénommé « Centre d'archives intermédiaires » (CAI).

Cette opération est désormais achevée. Les nouveaux locaux, situés sur la zone d'activités du Pré Poitiers à Nevers, sont prêts à recevoir les archives des services du Département, de la Ville et du Centre hospitalier et à les conserver dans l'attente de leur versement aux Archives départementales ou de leur élimination.

## Dates et chiffres clés

### Les chiffres clés :

Actuellement, les Archives départementales, ce sont :

- 18,5 km linéaires de documents
- 1 385 lecteurs différents pour 5 582 séances de travail et 23 400 documents communiqués en 2008 (sans les microfilms)
- 11 825 documents communiqués à 1 332 lecteurs en 2009 et 7 316 documents communiqués à 351 lecteurs pendant les 6 mois d'ouverture de 2010.
- près de 1500 recherches par correspondance par an

### Les surfaces créées seront :

- Bâtiment de conservation des archives : 600 m<sup>2</sup> sur 5 niveaux
- Bâtiment pour l'accueil du public et les services administratifs : 500 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux.

### Les surfaces réhabilitées :

1 000 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux (bâtiment existant) soit une surface hors œuvre brute de 9 000 m<sup>2</sup> et une capacité de 30 km linéaires de rayonnages d'archives.

### Les principales dates :

- Concours d'ingénierie restreint sur esquisse : de février à octobre 2005
- Etudes : de novembre 2005 à juillet 2007
- Etablissement du D.C.E. et consultation des entreprises : d'août 2007 à début 2009
- Notification des marchés de travaux : le 7 mai 2009.
- Pose de la première pierre par Mme Martine de Boisdeffre (alors directrice des Archives de France), MM. Marcel Charmant (alors président du Conseil général), Michel Paillissé (Secrétaire général de la Préfecture), Didier Boulaud (alors maire de Nevers) : le 27 novembre 2009
- Visite du chantier par M. Patrick Devedjian (alors Ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance) : le 10 septembre 2010

### Les éléments financiers :

Le projet du Centre des Archives Historiques de la Nièvre présente un coût global de **18 000 000 d'€ TTC**, répartis de la manière suivante :

Financement			Dépenses réalisées	
Conseil général	14.400.000			
Participations	Prévues	Réalisées	Architecte (avance versée à Nièvre Aménagement)	4.517.721,20
Ville de Nevers	1.198.000	750.000		
Etat - FNADT	300.000	116.687	Factures réglées, y compris Nièvre Aménagement	10.516.529,24
Etat - DRAC (plan de relance)	2.112.776,75	1.288.793,81	(situation de travaux arrêtée au 30 avril 2011)	
Sous-total	<b>3.610.776,75</b>	<b>2.155.480,81</b>	Sous-total	<b>15.034.250,44</b>

La construction du CAHN constitue l'un des principaux projets du plan de soutien à l'économie et à l'emploi, voté par le Conseil Général en séance plénière le 27 mars 2009. Il est à noter que la participation financière du Département est plus importante que prévue à l'origine en raison du désengagement de l'Etat sur ce projet (baisse des participations de l'Etat de 30 à 15 % du projet).

La participation de l'Etat s'inscrit essentiellement dans le cadre du plan de relance gouvernemental. **Il s'agit à ce titre, du plus gros chantier de Bourgogne dans le domaine culturel et patrimonial.**

Au niveau économique, les entreprises de la Nièvre sont partie intégrante de la réalisation de l'opération par le biais de la commande publique. La collectivité participe ainsi au maintien de l'emploi et de l'activité économique locale.

# LES TRAVAUX

## 1. Le phasage et le calendrier :

La durée globale des travaux s'élève à **30 mois dont 3 phases de travaux en opération tiroir et 4 déménagements d'archives** (au total : 32 km d'archives déménagées).

Vous trouverez ci-dessous le planning (*sous réserve de modifications*) :

DATES	PHASES INTERVENTIONS
2 au 16 juin 2009	Premier déménagement d'archives
Juin, juillet et août 2009	Aménagement d'un bâtiment annexe pour réaliser l'espace d'accueil provisoire du public. Déménagement de la salle de lecture. Installation côté rue C. Roy des passerelles et du monte-charge permettant l'accès entre le bâtiment B et l'ex-CDDP Préparation des études et plans d'exécutions des entreprises Préparation et installation du chantier
Août 2009	Premier terrassement pour le futur bâtiment C et aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment B.
Septembre 2009	Réalisation des travaux de fondation du bâtiment C et construction du bâtiment C jusqu'en juin 2010
A partir de juillet 2010	Basculement de la zone de chantier, second déménagement d'archives et réalisation du nouvel espace d'accueil pour le public
A partir d'août 2010	Démolition du bâtiment annexe. Réalisation du bâtiment A et réhabilitation d'une aile du bâtiment B jusqu'au mois de mai 2011
Juin 2011	3 <sup>ème</sup> déménagement d'archives
À partir de juillet 2011	Réhabilitation de la seconde aile du bâtiment B existant jusqu'à fin octobre 2011 et ensuite 4 <sup>ème</sup> déménagement d'archives
Décembre 2011	Fin des travaux du bâtiment A et des abords des 3 bâtiments
Janvier 2012	Equipement et investissement du bât A par le service des archives

## 2. Les intervenants et les entreprises :

<b>Lots</b>	<b>Noms</b>	<b>VILLE</b>	<b>CP</b>
<b>1 - Désamiantage - Deshabillage - Curage</b>	<b>E.T.C.</b>	St Eloi	58000
sous-traitant	METHIVIER	Challuy	58007
<b>2 - Terrassements - Fondations spéciales - Démolition - Gros œuvre - Charpente Métallique</b>	<b>EIFFAGE CONSTRUCTION</b>	Dracy Le Fort	71640
sous-traitant	Entrepose échafaudages	Cournon d' Auvergne	63800
sous-traitant	SKY ACCES	Vaux-en-Velin	69120
sous-traitant	S.N.B.A.T.	Cours-les-Barres	18320
sous-traitant	E.T.C..	Marzy	58180
sous-traitant	E.L.T.S.	Chaponost	69630
sous-traitant	ETANDEX	Saclay	91400
sous-traitant	CHARPENET	Nevers	58000
sous-traitant	ROYER	Fourchambault	58600
<b>3 - Couverture - Bardage - Etanchéité</b>	<b>SUCHET</b>	Cusset	03300
<b>4 - Vêture de façades</b>	<b>MORIN SYSTEME</b>	Gilly sur Loire	71000
<b>5-1 Menuiseries extérieures métalliques</b>	<b>MIROGLACE</b>	Nevers	58000
<b>5-2 Mur rideau</b>	<b>MIROGLACE</b>	Nevers	58000
<b>6 - Métallerie</b>	<b>LAGOUTTE</b>	Guerigny	58130
<b>7 - Menuiseries intérieures Bois - Parquet</b>	<b>DENIS</b>	Guerigny	58130
<b>8 - Cloisons - Doublages - Plâtrerie</b>	<b>NTB</b>	Urzy	58130
sous-traitant	E.T.P. AKBAYIN	Marzy	58180
<b>9 - Revêtements de sols et murs</b>	<b>DA SILVA</b>	Sermoise/Loire	58000
<b>11 - Peinture</b>	<b>DA SIVA/MAILHARRO</b>	Varennes Vauzelles	58642
<b>12 - Appareils élévateurs</b>	<b>THYSSEN</b>	Auxerre	89000
<b>13 - chauffage - ventilation - climatisation</b>	<b>GENEOL</b>	Nevers	58000
sous-traitant	Clim. Ventil. Montage	Saint-Herblain Cedex	44802
sous-traitant	EUROFLOC	Vineuil Cedex	41353
<b>14 - Plomberie</b>	<b>GENEOL</b>	Nevers	58000
<b>15 - Electricité courant forts</b>	<b>FORCLUM</b>	Auxerre	89002
sous-traitant	BOURGEOT	Fourchambault	58600
<b>16 - Electricité courant Faibles</b>	<b>FORCLUM</b>	Auxerre	89002
sous-traitant	BOURGEOT	Fourchambault	58600
sous-traitant	A.T.N.	Nevers	58000
<b>17 - Agencement immobilier</b>	<b>AOCD</b>	Marseilles les aubigny	18320
<b>18 - Rayonnage mobile</b>	<b>BRUYNZEEL.</b>	Eckbolsheim	67201
<b>19 - Aménagement des surfaces</b>	<b>COLAS</b>	Coulanges Les	58660

		Nevers	
<b>20- Déménagement</b>	<b>TESSIOT</b>	Bourges	18000
sous-traitant	FILIGRANE	Rennemoulin	78590

On peut relever que nombre d'entreprises retenues pour réaliser ce chantier sont des entreprises nivernaises ou nationales disposant d'antennes locales.

*Par ailleurs, afin de favoriser le retour à l'emploi de bénéficiaires du RMI, le Conseil Général a signé en 2008 une charte d'engagement avec les organisations professionnelles du secteur du bâtiment.*

### **3. Clauses d'insertion sociale**

- Les principes

L'insertion de clauses sociales dans les marchés publics portés par le Conseil Général est le fruit de la volonté d'une politique socialement responsable de promotion de l'emploi pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi en insertion et notamment les bénéficiaires du R.S.A. de trouver de nouvelles opportunités d'emploi, pour acquérir de nouvelles compétences en vue d'une insertion durable au service d'entreprises.

Des clauses d'insertion sociale peuvent être prévues dans le cahier des charges des marchés publics, en tant que conditions d'exécution (et non de sélection).

L'objectif : promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Le mécanisme : réservation d'un pourcentage d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi (de 5 à 10%).

L'introduction de la clause d'insertion n'est pas automatique, elle répond à certains critères d'analyse :

- la durée du chantier : gage de réussite d'une étape d'insertion
- La technicité du marché (seront écartés les travaux à risques et qualifiés)
- La nature de la prestation
- La procédure pour le choix des lots se fait en concertation avec les services techniques qui portent le marché public

1<sup>ère</sup> expérimentation en 2007, avec l'ISAT à Nevers : réaménagement de 2 bâtiments, en 15 lots

En 2008, le site Saint Exupéry, au Banlay à Nevers : remplacement des installations de chauffage et plomberie, en un lot unique

En 2009, pose de glissières de sécurité sur la RD 978 entre Saint Benin d'Azy et Billy Chevannes

***Depuis fin 2009 : le Centre des Archives est le marché d'envergure qui porte la clause d'insertion.***

Le Conseil Général fait appel à un prestataire :

- l'ARIQ BTP (Association Régionale pour l'Insertion et la Qualification dans le B.T.P. en Bourgogne)

Son rôle est de jouer l'interface et d'organiser le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires en insertion.

- **Chantier actuel : Centre des Archives Historiques de la Nièvre**

Au niveau économique, les entreprises de la Nièvre sont partie intégrante de la réalisation de l'opération par le biais de la commande publique. La collectivité départementale participe ainsi au maintien de l'emploi et de l'activité économique locale.

On peut relever que nombre d'entreprises retenues pour réaliser ce chantier sont des entreprises nivernaises ou nationales disposant d'antennes locales.

Par ailleurs, afin de favoriser le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA (ex RMI), le Conseil Général a signé en 2008 une charte d'engagement avec les organisations professionnelles du secteur du bâtiment. Celle-ci vise à introduire, dans les marchés publics initiés par le Conseil Général, une clause d'insertion sociale.

Répartition des lots et entreprises : 16 lots pour 13 entreprises avec un taux global de 7% d'heures d'insertion à réaliser (soit 4 200 heures) sur la totalité des heures entreprise à faire sur l'ensemble du chantier.

Prescription des candidats et mise en relation avec les entreprises :

Les critères du public cible sont les suivants :

- Allocataire du Revenu de Solidarité Active (ex RMI et ex API : l'allocation parent isolé),
- Employé au sein des structures relevant de l'insertion par l'activité économique (ETTI, association intermédiaire, chantiers d'insertion, entreprise d'insertion),
- Jeunes de moins de 26 ans,
- Demandeurs d'emploi depuis plus d'un an,
- Travailleurs handicapés
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

Différents partenaires, sensibilisés à la mise en œuvre des chantiers relevant de la clause d'insertion, orientent au sein de l'ARIQ BTP des bénéficiaires relevant de leurs structures respectives. Ainsi, les partenaires prescripteurs sont : les agences d'intérim d'insertion, associations intermédiaires, agences Pôle Emploi, Missions Locales, Centres Communaux d'Action Sociale - Ville, Unités territoriales d'action Médico Sociales - Conseil Général, Plan Local d'Insertion pour l'Emploi et Organismes d'insertion et de placement de travailleurs handicapés (liste non exhaustive).

L'ARIQ BTP est chargée de recevoir le public orienté, afin de réaliser un bilan global de la personne dont l'objectif est de valider ou non des compétences et motivations

relatives au fait de travailler sur les chantiers caractérisés par l'obligation de clause d'insertion.

En terme de parcours des salariés, l'ARIQ BTP accompagne les mêmes publics sur d'autres marchés publics du territoire portant des clauses, que sont pour exemple le Centre de Secours, le Centre de Gérontologie, la Cité du Parc, des opérations liées au logement « Pagode », « Polygone », ...

Les embauches sont réalisées dans le cadre de missions, par le biais de l'intérim d'insertion (via BOURGOGNE INTERIM et ID'EES INTERIM pour le chantier ciblé, qui sont les 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion du département).

29 au total

↳ 28 personnes sont embauchées par une ETTI (15 par le biais de BOURGOGNE INTERIM NEVERS et 13 par le biais d' ID'INTERIM NEVERS)

Point actuel sur le suivi des bénéficiaires :

- 2 personnes actuellement sur le chantier des archives.
- 1 personne a déménagé hors département.
- 1 personne en missions intérimaires
- 1 personne en CDI (Entreprise MIROGLACE)

A mi-parcours du chantier, un bilan intermédiaire a été rédigé par le prestataire ARIQ BTP (au 19 Novembre 2010), 3 075,5 heures étaient réalisées sur les 4 200 prévues (dont 472 en 2009).

Les entreprises EIFFAGE, SUCHET, GENEOL, MIROGLACE ont rempli leurs obligations.

Derniers chiffres :

- Fin Mars, 3 900 heures ont été réalisées (sur les 4 200 heures à réaliser)
- MIROGLACE a recruté depuis mars en C.D.I. un bénéficiaire du RSA de 40 ans, de Saint Saulge

Soit 2 personnes en situation de travail aujourd'hui

Fin mai 2011, 4 457 heures d'insertion réalisées sur ce chantier.

#### **4. L'accueil du public aux Archives départementales pendant les travaux :**

Le Conseil Général a décidé d'assurer la continuité du service public pendant les travaux. Les modalités de consultation s'adaptent aux différentes phases de la construction.

**La salle de lecture reste ouverte pendant toute la durée des travaux**, à l'exception des périodes de déménagement des fonds d'archives. Il est vivement recommandé au public de préparer son déplacement à l'avance en consultant le site Internet du Conseil Général de la Nièvre : [www.cg58.fr](http://www.cg58.fr) (rubrique Archives départementales).

Du 2 juin au 25 juillet 2011, la salle de lecture est fermée à l'occasion du troisième déménagement interne d'archives et de la bascule vers le nouveau logiciel Mnesys.

*Pour en savoir plus, rendez-vous sur le [www.cg58.fr](http://www.cg58.fr)*